

Département de l'INDRE
Arrondissement de LA CHÂTRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Nombre de membres en exercices	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10
Nombre de pouvoirs	0
Date de convocation	23/01/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 février, 18 heures 00,
Le Comité Syndical s'est réuni, sous la présidence de
M. François BUFFETEAU, Président,
Au siège du SIAAC à MONTGIVRAY

2024-01

Étaient présents : Messieurs, Frédéric BOULBON, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Bernard GIRAUD, Patrick JUDALET, Éric LAMBERT, Éric MAUDUIT, Jean-Claude MONNET, Philippe SAVY, Philippe YVERNAULT.

Excusés : Madame Marie-Laure LEUILLET représentée par Monsieur Éric MAUDUIT, Agnès ROBIN, Messieurs Luc HURBAIN et François BOUQUEREAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves DUSSAULT

Objet : Débat d'orientation budgétaire

Dépenses en Fonctionnement

En 2023 nous avons constaté une très nette baisse des créances impayées ce qui résulte de la gestion de la facturation par SAUR depuis 2018. Il n'empêche que les impayés à SAUR nous sont déduits au prorata de notre part sur les comptes annuels de la recette fermière. Ils s'élevaient en 2022 à près de 30 000 € mais on constatait aussi une reprise importante sur les impayés antérieurs.

En 2024 nous maintiendrons une part modeste (3 000 €) pour le cas où d'anciens dossiers referaient surface aux comptes 6541 et 6542.

En 2023, nous avons renforcé les prestations de secrétariat et de comptabilité par l'embauche à temps partiel d'un agent. La répartition dans le chapitre 012 « Charges de personnel » avait évolué entre 2021 et 2022 mais en 2023 les dépenses globales de cette fonction sont restées à peu près au même niveau. Nous conserverons ce niveau en 2024 en équilibre avec une baisse des heures complémentaires mais une charge supplémentaire due aux primes obligatoires qui n'existaient pas antérieurement (CIA et RIFSEP) et les ajustements annuels indiciaires.

9

Nous conservons la possibilité, telle que cela avait été admis sur l'exercice précédent, de recourir à un prestataire extérieur pour les prestations de « Back-Office » qui requièrent des connaissances dans de nombreux domaines. Le chapitre 012 sera donc peu impacté et les dépenses du chapitre 011 compte 611 – Sous-traitance générale augmenteront et seront provisionnées à hauteur de 12 000 € comme en 2023.

Dépenses en investissement :

Plusieurs activités vont s'inscrire au budget 2024. Elles étaient toutes indiquées dans les débats d'orientation budgétaire des deux années antérieures. La totalité des procédures pour la définition des travaux et des prestations et les consultations associées sont terminées. Sauf en ce qui concerne la réhabilitation du poste de relèvement des Ribattes et la remise en état du poste dit A1 de la DDE pour lequel nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer tant que la mise en charge du réseau n'aura pas été effectuée. Nous prévoyons 10 000 € pour le poste A1 et 50 000 € pour les Ribattes.

Au global, les dépenses, principalement de Fonctionnement, devraient être à peu près stables en 2024 par rapport à 2023 aux actualisations près sur l'indice INSEE de la consommation (5.2%) ; en revanche on observera des dépenses d'investissement encore importantes en 2024. Elles sont conformes aux prévisions pluriannuelles qui avaient été retenues lors du précédent DOB (sauf pour le poste des Ribattes). Elles sont indispensables, si l'on veut maintenir le dispositif dans un état de fonctionnement satisfaisant, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Recettes en Fonctionnement

Les recettes du syndicat proviennent essentiellement de la quote-part des facturations d'assainissement perçues par le délégataire de service, la société SAUR. La facturation de l'assainissement est directement liée au volume de consommation d'eau potable des usagers.

La consommation d'eau potable de référence ayant beaucoup diminuée depuis 2017 semble se stabiliser à environ 290 000 m3. Le nombre d'abonnés évolue peu. Nous prévoyons donc des consommations identiques en 2024 par rapport à 2023. L'application des nouveaux tarifs, pour la part SIAAC, votés par le comité le 08 décembre 2023, permet d'évaluer les recettes à environ 430 000 € (405 000 € en 2023).

Au global, en 2024 les recettes de Fonctionnement devraient être voisines de celles de 2023 ; Les recettes d'investissement, suivront l'attribution maintenant assurée des subventions (sauf Ribattes).

La DSP :

Le président rappelle qu'il conviendra de préparer le transfert des activités à la Communauté de Communes le 1^{er} janvier 2026. Compte tenu des améliorations générales, techniques, administratives et financières, apportées par notre Comité depuis 4 années ce transfert ne devrait pas présenter de grandes difficultés pour le SIAAC.

Il fait aussi observer que pour le SIAAC, le transfert de compétences coïncide avec la fin de la DSP-délégation de service public- entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 8 années,

L'intervention de Patrick JUDALET président de la Communauté de Communes La Châtre -Sainte Sévère, donne un éclairage nouveau : il indique que le SIAAC devrait effectivement préparer une consultation afin d'élaborer un nouveau contrat de DSP.

Indemnité des vice-présidents :

Compte tenu des conclusions de la réunion du 8 décembre et du délicat équilibre de la section Fonctionnement, il est proposé de maintenir en l'état le dispositif indemnitaire.

En fonction des débats précédents, le président propose au Comité :

- De poursuivre les études techniques d'amélioration des réseaux et de satisfaire les travaux d'entretien courant qui ne sont pas pris en compte par le prestataire de service, (notamment ceux concernant les défauts antérieurs de sécurité des infrastructures). D'apporter les modifications aux Ribattes et au poste A1 afin de remédier aux non-conformités et d'éviter si possibles les mesures contraignantes administratives.
- De poursuivre l'étude du Schéma directeur et du zonage en cours
- De présenter un budget pour 2024 établit selon les critères débattus dans le présent rapport et ses orientations budgétaires.
- De réfléchir à l'utilité d'une réhabilitation de la portion du réseau en berges de l'Indre en amont de la place Sainte-Radegonde.
- De lancer au deuxième semestre 2024 la préparation d'une consultation en vue de l'élaboration d'un nouveau contrat de service public pour le SIAAC.

Le Comité Syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire joint en séance

Certifié exécutoire compte tenu

De la transmission en sous-préfecture le 12/02/2024

Et de sa Publication le 12/02/2024



Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le



ID : 036-200000263-20240212-DEL2024_01-DE

